



CHATS ERRANTS – APPEL À BÉNÉVOLES

Campagne de stérilisation

Commune de LATAULE 2024

Votre participation est primordiale

La campagne en 7 étapes :



Nous vous invitons à :

- Vous identifier si vous êtes un foyer nourricier le plus tôt possible
- Signaler une zone de chats errants sur la commune de Lataule
- Vous associer à la campagne comme bénévole ou famille d'accueil de convalescence

Renseignement et inscription en mairie :

MAIRIE :

1 rue de Compiègne

60490

Tél : 03 44 85 00 77

mairie@lataule.fr

À noter : L'Association Chats'Perchés s'engage à prendre en charge les chats dit "non sauvages" en vue d'une adoption (selon les places disponibles).



Propriétaire de chats, Rappel à la Loi

La loi oblige les propriétaires de chats à faire identifier leur animal, les chats non identifiés pourraient être considérés, à tort, comme errants et donc être stérilisés lors de la campagne et/ou placés dans un circuit d'adoption.

Le repérage : l'association repère les chats errants, à l'aide de la population, vivant en groupe, non identifiés et sans propriétaires connus.

La capture : Les chats sont capturés par les bénévoles.

Le soin : Les chats sont emmenés chez un vétérinaire affilié pour être stérilisés et identifiés par puce électronique et tatoué pour futur repérage facile au nom de la mairie.

La convalescence : Les chats sont hébergés dans une famille d'accueil pour la durée de leur convalescence.

La remise en liberté : Ils sont finalement relâchés dans leur lieu de vie d'origine.

Vous le saviez ? Un couple non stérilisé peut engendrer jusqu'à 144 chats par année.

